Pédicure spécialisée

RÉF | 4930

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Gérer l'hygiène et la sécurité;
- Assurer un service complet au patient : soins, pansements, conseils;
- Gérer sa patientèle;
- Gérer son activité professionnelle;
- Appliquer les règles et techniques de secourisme;
- Appliquer les règles d'ergonomie;
- Appliquer les règles de déontologie.

Programme

- **Cours professionnels :**

  Première année :
  Programme à venir

  Deuxième année :
  Programme à venir

  Troisième année :
  Programme à venir

- **Cours de Gestion** :

  Droit; Comptabilité; Fiscalité; Commerce; Création d'une entreprise.

- **Pratique professionnelle :**

  En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une **convention de stage** avec un patron-formateur, supervisée par un **délégué à la tutelle** qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

  Cette formule en alternance (cours + pratique

professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

En 1ère année, un stage d'observation de 40 heures chez un péducure est obligatoire pour les candidats qui ne peuvent prouver une occupation dans le métier via une convention de stage ou un contrat de travail.

En 2ème & 3ème année : 150h de pratique professionnelle en milieu hospitalier, en maison de repos ou chez un pédicure sont obligatoires pour les candidats qui ne peuvent prouver une occupation dans le métier via une convention de stage ou un contrat de travail.

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, **consultez la fiche formation de l'IFAPME**

- **Attention :**

  Le candidat sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.
  MAIS, les cours rofessionnels seront suivis, au choix, dans un Centre IFAPME.
  Les cours de gestion pourront être suivis à Bruxelles.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion
Le brevet de secourisme est prévu dans le cadre de la formation (1ère année Chef d'entreprise).

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

3 année(s)

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certain cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Début Septembre

Coût 235 euros

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Est admis aux cours, l'auditeur qui satisfait à l'obligation scolaire et est titulaire :

Soit, du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur «CESS»;

Soit, avoir réussi un examen d'entrée IFAPME de niveau équivalent au CESS.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription dans un centre IFAPME sur le site de l'organisme.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages (voir les permanences).

Organisme

SFPME / IFAPME - Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
https://www.efp.be/

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation